



**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Marie LEROUX, Maire

**Etaient présents :** Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Fabienne JOUEN LABOUS, Aurélie LEMIRE, Jean-Charles MASTROIENI, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE, Anaëlle TERNON

**Absents excusés :** Léa GAGNAGE ayant donné pouvoir à Fabien GRAS

Formant la majorité des Membres en exercice

**Secrétaire :** Jean-Charles MASTROIENI

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

Le conseil municipal est enregistré comme prévu par le règlement intérieur et personne ne s'y oppose.

Madame le Maire explique que la salle du conseil est disposée différemment qu'à l'habitude afin de permettre aux boschervillaises et boschervillais venus nombreux, et qui sont remerciés, de pouvoir lire ce qui sera présenté.

### [Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2026](#)

Avant de procéder au vote, et conformément à la demande de Madame BOIVIN et Monsieur GRAS, Madame le Maire indique que l'appellation d'opposition sera préférée à celle de minorité afin de faire attention à la demande ayant été formulée.

**Approuvé par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions** (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE, LÉA GAGNAGE).

### [Compte Financier Unique 2025](#)

Avant d'aborder ce point, Monsieur GRAS aimerait pouvoir s'exprimer sur la communication Facebook et les vidéos.

Madame le Maire indique son refus, tout en précisant que Monsieur GRAS aura la parole et propose que l'on traite le point sur les éléments financiers.

Monsieur GRAS indique que « justement, il faut lire ça avant parce qu'il y a potentiellement un impact » et indique se permettre de commencer la lecture qui est annoncée comme : rapide.

« Madame le Maire

Votre communication du 27 avril 2026 sur Illiwap et sur Facebook « Commune de Saint Martin de Boscherville » est profondément inexacte.

Je prends ici quelques instants pour rétablir les faits en m'appuyant sur l'ensemble de mes échanges sur ce sujet. »

Monsieur GRAS propose de faire passer l'échange auquel il fait référence pour « ceux que ça intéresse ».

« Je vous ai écrit le 14/4/2026 pour vous demander les documents nécessaires à la préparation à la commission Finances.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Ma demande a été rejetée par Madame Ternon, adjointe le jour même.

La commission s'est tenue le 16 avril 2026 à 20.30 où un fichier Excel en format papier a été remis aux élus de la commission finances.

Par acquis de conscience et pour être certain de vous communiquer la bonne information, j'ai demandé à la préfecture, sans aucunement préciser que c'était le cas pour notre commune, si le L1612-26 du CGCT s'appliquait.

La préfecture m'a répondu que le L1612-26 s'appliquait à toutes les communes.

Alors que j'aurais pu ne rien vous dire, j'ai pris le soin de vous informer de cette situation. En aucun cas je n'ai porté de jugement. En vous prévenant que la transmission des documents relatifs au budget avait été trop tardive et que je vous laissais le soin de prendre les mesures utiles pour la bonne tenue du conseil, au risque que le contrôle de la légalité retoque les délibérations relatives au budget 2026.

Nous n'avons JAMAIS informé la préfecture que vous aviez remis les documents « budget » hors délai, contrairement à ce que vous écrivez et diffusez publiquement.

Comble de l'ironie, c'est vous qui avez rendu publique cette information que la préfecture ne peut maintenant plus ignorer.

Par conséquent, nous vous informons que nous pouvons considérer comme diffamatoires vos communications Illiwap et Facebook du 27/04/2026 car elles nous attribuent des actions que nous n'avons jamais entreprises et laissent supposer que nous allons engager des actions à votre rencontre ou celle de la commune, ce que nous n'avons jamais écrit.

Nous vous laissons Madame Le Maire toute latitude pour rétablir publiquement l'exactitude des faits et poursuivre ce conseil municipal comme vous le souhaitez.

Merci.»

Dans un premier temps, Madame le Maire indique à Monsieur Gras prendre note de ses remarques.

Madame le Maire indique avoir communiqué à ce sujet précis sur les réseaux considérant qu'il est exact que le code général des collectivités territoriales prévoit un délai de 12 jours pour communiquer les éléments financiers à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Madame le Maire, rappelle que nous avons tenu la commission finances en permettant la présence du titulaire, Monsieur GRAS, mais aussi, la présence de Madame BOIVIN qui est suppléante comme indiqué lors du dernier conseil municipal afin de respecter notre engagement.

Madame le Maire indique que nous avons pu échanger dans le cadre de cette commission finances et ajoute que les éléments ont été transmis au titulaire et à la suppléante dans le délai de 12 jours.

Madame TERNON, adjointe au maire aux finances, n'a pas refusé de communiquer les éléments et Madame le Maire précise que « l'idée c'était qu'on puisse échanger oralement dans le cadre de cette commission finances pour présenter les éléments et ensuite avoir un débat qui était plus constructif ».

Madame le Maire indique qu'il est exact que les éléments ont été communiqués à J-9 et non à J-12 à Madame GAGNAGE et à Madame FONTAINE.

Monsieur GRAS coupe la parole de Madame le Maire qui demande à terminer son propos.

Madame le Maire précise n'avoir reçu ni question, ni observation et indique dès lors la difficulté pour en faire grief.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Madame le Maire précise que les remarques faites pendant la commission finance ont été prises en compte et invite Monsieur GRAS, si ce dernier estime qu'il y a une irrégularité et que ces trois jours mettent à mal la pleine connaissance et votre exercice en tant qu'opposition, à saisir la juridiction pour cette éventuelle irrégularité.

Dans un second temps, Madame le Maire aborde le caractère diffamatoire que Monsieur GRAS a notifié dans son écrit.

Madame le Maire indique son désaccord et estime que le propos tenu sur les réseaux n'est pas diffamatoire.

Madame le Maire indique à Monsieur GRAS qu'il est libre de déposer plainte s'il estime le propos diffamatoire précisant que Madame le Maire y répondra sans difficulté.

Madame le Maire poursuit en indiquant « qu'il est intéressant pour les habitants qui sont ici présents que l'on se concentre sur l'avenir et les chiffres qui vont être présentés et que l'on puisse parler positivement des finances de notre village qui se porte plutôt bien et des projets que l'on va pouvoir porter ».

Madame BOIVIN déclare « Excusez-nous, Madame le Maire, mais je pense que vous nous perdez dans vos explications, comme vous savez le faire. » et ajoute « Quand vous notez que cette situation, c'est-à-dire cette situation de retard, a été signalée aux services de l'Etat, c'est faux. On s'est justement informé et on vous a informé pour éviter que le conseil ait un bon problème, pour éviter que le budget que l'on va voter ce soir soit retoqué. Pourquoi avoir noté ça ? Pourquoi avoir noté également que le début de mandat se déroule dans un traitement délétaire ? »

Madame le Maire répond que son constat est que Madame BOIVIN n'a pas attiré notre attention sur ce délai de 12 jours en particulier lorsque le délai pouvait être régularisé mais de nous en avoir informé a posteriori quand le délai était écoulé.

Précision est donnée par Madame le Maire que Monsieur GRAS avait proposé d'avancer le conseil municipal ce qui aurait aggravé cette question de délai.

Monsieur GRAS répond qu'il s'agit d'une supposition et indique qu'effectivement, il a écrit à la préfecture. Il indique qu'à réception du mail de la préfecture, il a immédiatement informé de l'existence de cette loi.

Madame LEROUX, demande quelles conséquences tirer de cela

Monsieur GRAS répond : « On n'en tire aucune conséquence. »

Madame BOIVIN parle en même temps que Monsieur GRAS.

Monsieur GRAS précise : « On a juste voulu être positif avec vous pour éviter que le budget soit retoqué » et indique « vous vous rendez compte que vous rendez cela public ».

Madame le MAIRE conclue en indiquant ne pas trancher pendant le conseil municipal n'étant « ni la préfecture, ni le parquet ».

Monsieur MILLOZ constate que les problèmes ne sont pas forcément sur le fond mais plutôt sur la forme. Fabrice MILLOZ appelle à plus de calme pour le bien-être de tous et la bonne conduite du conseil.

Monsieur GRAS s'inquiète de « cinq, six personnes qui m'ont appelé en me disant « Fabien, qu'est-ce que tu fais ? » mettant en cause les propos sur les réseaux de « Madame Leroux ou de son chargé de communication, de toute façon, c'est la même chose puisque Madame Leroux est responsable de toutes les publications ».

Madame le Maire répond assumer les propos et répondre des éventuelles conséquences si conséquences il y a.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Madame le Maire indique au conseil municipal que ce compte financier unique appelé CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Que ce dernier met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, notamment au titre de l'année passée, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultats synthétiques et des taux, et produits afférents.

Ce compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Madame le Maire précise que le CFU 2025 doit être présenté par le doyen d'âge, soit Monsieur Jacques HÉLIN, et indique ne pas prendre part au vote. Madame le Maire sort de la salle du conseil municipal.

Monsieur GRAS demande à prendre la parole à la fin de la présentation du CFU 2025 avant le vote.

Monsieur HÉLIN fait lecture des comptes :

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées	532 667,12	1 527 126,04	2 059 793,16
	Restes à réaliser	984 300,00	0,00	984 300,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées	972 760,28	1 205 454,05	2 178 214,33
	Restes à réaliser	344 600,00	0,00	344 600,00
<b>Solde des réalisations de l'exercice 2025 (différence entre les titres et les mandats)</b>		- 440 093,16	321 671,99	- 118 421,17
<b>Résultats antérieurs reportés</b>		- 587 333,79	981 878,70	394 544,91
<b>Solde ou résultat de clôture 2025</b>		- 1 027 426,95	1 303 550,69	276 123,74
<b>Différences entre les restes à réaliser</b>		639 700,00	0,00	639 700,00
<b>Résultat cumulé</b>		- 387 726,95	1 303 550,69	915 823,74

Résultat de clôture 2025 : + 276 123,74 €

Précision sur l'endettement de la commune au 31 décembre 2025 : 947 323,08 € soit 611 € par habitant.

Trois prêts sont existants :

- Un prêt travaux pour l'école dont la dernière échéance sera le 1<sup>er</sup> juillet 2033.
- Un prêt pour la maison de santé (1 million d'euros sur 25 ans) dont la dernière échéance sera le 20 décembre 2044
- Un prêt complémentaire pour la maison de santé sur 6 ans, dont la dernière échéance sera le 14 avril 2028.

Monsieur HÉLIN indique avoir terminé la présentation du CFU 2025.

Monsieur GRAS prend la parole.

« **Avant toute chose**, je pense que nous serons tous d'accord pour dire que le bilan 2025 représente le fruit du travail de l'équipe précédente. C'est le fruit du travail de 6 années à la tête de cette commune.

Factuellement, voici quelques indicateurs, pour essayer de remettre les choses dans leur contexte car les chiffres ne parlent pas forcément.

- La capacité d'autofinancement brute ressort à 322 000 €. Ce chiffre est le résultat d'une gestion saine du fonctionnement.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

- La Capacité d'auto-financement nette, c'est-à-dire la brute moins le remboursement des emprunts se situe à hauteur de 236 000 €.
- L'endettement de 957 000€ correspond aux emprunts réalisés pour la construction de la maison médicale, de l'école, dont les loyers de la maison médicale couvrent les échéances.
- La durée de désendettement 957 000€ est de moins de 3 ans.

Tous ces chiffres, vous pourrez regarder les villages aux alentours, sont des chiffres vraiment remarquables.

Même si nous avons pu lire durant la campagne, « des finances saines, mais... » nous montrons aujourd'hui au travers les résultats financiers officiels qu'il n'y a aucun mais. Autrement dit, la commune présente une situation financière solide, construite avec rigueur, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en allant chercher toutes les subventions possibles.

Ce conseil municipal permet d'acter les comptes de 2025 et d'en mesurer objectivement le résultat qui en parallèle de ses excellents indicateurs, n'a pas manqué de mener, jusqu'à la fin du mandat, les investissements en faveur de projets structurants :

- fin du pôle Santé 2,
- mairie, le conseil municipal se tient dans une salle qui n'existait pas avant,
- chaufferie bois, on y reviendra
- jeux d'enfants, etc...

Ces investissements vont d'ailleurs permettre de toucher en 2026,

- 984 000 € de subventions,
- 111 000 € de FCTVA, part de TVA avancée par la commune et remboursée par l'état à postériori.

Tous ces chiffres devraient conduire à une trésorerie plus que confortable de plus 1 000 000 d'euros.

Nous pouvons collectivement nous réjouir de ces bons résultats qui devraient permettre à Saint-Martin d'aborder les années à venir avec un peu de sérénité dont les communes ont besoin face aux incertitudes qui pèsent sur notre économie et leurs conséquences.

Pour conclure, le mandat 2020-2026, marqué par le COVID et bien d'autres événements – comme la guerre en Ukraine - associés ou non, a permis d'améliorer les chiffres, les ratios... et nous en sommes très fiers de partager ces réussites avec toutes celles et ceux qui y ont contribué, élus ou non.

Les Boschervillais vous ont élus. Nous laissons une situation financière excellente. Rien ne vous est défavorable. Alors soyez certains que nous étudierons vos bilans annuels à venir avec beaucoup d'attention.  
Merci. »

Monsieur HÉLIN fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Maire ne prenant pas part au vote), décide d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Principal de la commune de Saint-Martin-de-Boscherville.**

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Monsieur GRAS prend la parole et remercie le conseil municipal d'avoir voté « notre excellent compte financier ». Madame TERNON indique « qu'il n'y avait pas de raison de ne pas le faire » et indique que notre approche différente n'empêche en rien de respecter le travail qui a été fait par le passé.

**Affectation du Résultat – Budget Principal**

Madame TERNON présente la façon dont l'affectation du résultat doit être opérée. A savoir pour les deux sections, l'affectation du résultat de fonctionnement et l'affectation du résultat d'investissement. Une partie de ce résultat de fonctionnement doit être prioritairement affecté au résultat d'investissement afin de combler le déficit.

L'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2025 et proposé comme suit :

- Section de fonctionnement du budget 2026 ligne 002 (recettes) :	915 823,74 €
- Section d'investissement du budget 2026 :	
ligne 001 (dépenses) :	1 027 426,95 €
compte 1068 (recettes) :	387 726,95 €

Après avoir entendu les conclusions de Madame le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions** (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE, LÉA GAGNAGE), **approuve l'affectation du résultat.**

**Taux d'imposition 2026**

Madame TERNON indique qu'il s'agit du taux d'imposition 2026 que nous proposons de laisser inchangé, soit :

- 47,86 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 65,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 13,98 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants

Madame le Maire indique que cette non-augmentation est conforme aux engagements de campagne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), approuve les taux d'imposition pour l'année 2026.**

**CCAS – Versement attribution 2026**

Madame TERNON indique que le Centre Communal d'Action Sociale est une entité avec son propre budget, et ajoute que ce budget est voté en conseil d'administration du CCAS.

Madame TERNON précise que le rôle du conseil municipal est d'affecter une somme globale et propose 10 000 euros.

Madame TERNON rappelle que ce point précis a fait l'objet d'une discussion pendant la commission finances.

Madame TERNON rappelle que le budget précédent alloué au CCAS était de 13 000 €, et que la somme de 10 000 € proposée tient compte des reports des exercices précédents du CCAS. Madame TERNON rappelle que les sommes allouées les dernières années n'étaient pas consommées dans leur intégralité et qu'à ce titre le CCAS cumule dans ces comptes d'année en année des sommes reportées.

Le montant du report pour l'exercice 2026 sera de 15 219,81 € et sera majoré par quelques revenus divers. Ainsi, l'enveloppe globale du CCAS sera d'environ 27 000 € et sera gérée comme le conseil d'administration le votera. A noter que les dépenses annuelles du CCAS sont d'environ 15 000 €.

A cet égard, la diminution de la somme affectée, ne remet pas en cause « notre soutien plein et entier ».

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Considérant l'exposé ci-dessus, l'enveloppe consentie est pertinente. Il est rappelé que si les dépenses étaient amenées à évoluer, la commune contribuerait dans une proportion plus importante afin de continuer à soutenir le CCAS dans ses démarches.

Madame TERNON souhaite rappeler que nous veillerons à ce que le CCAS dispose d'une trésorerie suffisante pour pouvoir intervenir en cas de nécessité.

Madame le Maire propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE, LÉA GAGNAGE) et 0 abstention, approuve le versement au CCAS de l'attribution pour l'année 2026.**

**Subventions 2026 allouées aux associations**

Madame TERNON indique que la présentation intègre :

- les subventions affectées en 2025 pour un total de 26 850 €
- les montants de subventions demandées par les associations via les dossiers adressés pour un montant d'environ 34 000 € soit un budget en hausse de 25 %.
- le montant des subventions que nous envisageons de proposer, environ 29 535 € soit un budget en hausse de 15 % par rapport aux attributions 2025.

Avant de proposer le vote des subventions, un point d'attention est donné concernant les élus qui sont membres d'association. Ainsi il est demandé par Madame TERNON que les élus membres d'associations de façon directe, ou par leur conjoint et/ou par leurs enfants ne participent pas au vote de la subvention pour l'association en question. Cela complexifie le vote mais permet d'éviter que 11 personnes au moins ne prennent pas part aux votes.

Monsieur GRAS demande que les principales évolutions soient détaillées par Madame TERNON.

Madame TERNON explique la demande de l'association Ensemble, en rappelant à Monsieur GRAS qu'il avait indiqué que le montant était trop important et qu'il était contre.

Monsieur GRAS répond concernant l'association Ensemble que lors de la commission finance « on (Monsieur GRAS et Madame BOIVIN) avait dit ne pas souhaiter intégrer les subventions exceptionnelles dans une subvention régulée ».

Madame TERNON explicite également la situation concernant l'association REVE pour une subvention de 200 € – qui n'est pas une association Boschervillaise et qui permet de mener des projets au profit d'enfants gravement malades – mais qui à la demande de Monsieur GRAS et Madame BOIVIN a été retiré considérant que le budget devait servir les associations Boschervillaise ou locales.

Ainsi, les sommes de 200 € et 1 000 € non affectés à Rêves et Ensemble rejoignent une enveloppe de 1 000 € afin d'avoir un reliquat pour pouvoir allouer ultérieurement une subvention à une ou plusieurs associations qui pourraient en avoir l'utilité dans l'année en cas de soucis ou de projet. Une enveloppe totale de 2 200 € est donc proposée.

Madame le Maire propose de passer au vote ligne par ligne et rappelle qu'en cas de lien direct ou indirect avec l'association dont il est question, l'élu doit s'abstenir de voter.

Madame le Maire indique pour parfaite information qu'en amont du conseil municipal les élus de la majorité ont indiqué les associations dont ils étaient membres direct et/ou indirect afin de savoir qui pouvait voter.

Madame le Maire indique avoir un tableau qui reprend ses informations.

Madame BOIVIN prend la parole concernant le comité de jumelage afin de s'assurer de lire correctement le montant de la subvention affectée. Madame TERNON confirme que pour le comité de jumelage le montant proposé est égal au montant demandé.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Madame le Maire demande à l'opposition si ces derniers sont membres d'associations et par conséquent ont des relations directes ou indirectes interdisant le vote pour conflit d'intérêt.

Monsieur GRAS et Madame BOIVIN indiquent qu'ils ne sont membres d'aucune association.

Madame GAGNAGE, absente au conseil municipal ayant donné pouvoir, Monsieur GRAS indique ne pas savoir et informe le conseil n'avoir reçu aucune instruction de vote de sa part. A ce titre, Monsieur GRAS s'abstiendra de voter concernant le pouvoir reçu par Madame GAGNAGE.

USFR.

Proposition de 1 600 €.

Monsieur GRAS prend la parole et nous indique avoir eu au téléphone le président du club. Ce dernier aurait indiqué à Monsieur GRAS être extrêmement inquiet sur la possibilité de continuer à faire fonctionner le club pour la rentrée 2026/2027.

Monsieur MASTROIENI explique avoir engagé des échanges avec le président du club de football notamment à la suite d'un premier contact initié par Monsieur GRAS. Le président du club s'est montré rassuré sur l'accompagnement de la municipalité, en particulier avec une date de réunion dédiée aux besoins financiers et à l'éventuelle enveloppe complémentaire soumise au vote du conseil municipal. Monsieur MASTROIENI souligne également que le retour à Saint-Martin-de-Boscherville des catégories jeunes (correspondant à l'école primaire) ainsi que du baby-foot est un élément positif qui pourrait justifier d'un soutien renforcé, dans un contexte où le club doit faire face à des charges de fonctionnement importantes et à la présence de salariés.

Concernant la méthode d'attribution des subventions, Monsieur MASTROIENI précise que les dossiers ont d'abord été repris à partir du travail préparatoire réalisé par l'ancienne municipalité, puis réétudiés par les nouveaux élus, en partie par Aurélie LEMIRE, avant le vote en conseil municipal. L'analyse a été confiée à des élus n'ayant pas de lien direct avec les associations concernées afin de garantir une approche objective et d'exclure un éventuel conflit d'intérêt. Les critères examinés ont notamment porté sur le nombre de bénéficiaires, la cohérence des demandes, les projets présentés et les éléments concrets figurant dans les dossiers.

Monsieur MASTROIENI indique avoir pris contact avec plusieurs présidents d'associations lorsque des précisions étaient nécessaires, citant notamment le cas du club de football. Monsieur MASTROIENI a également avoir indiqué au président du club que certaines collectivités envisageaient de supprimer leur subvention « et donc de donner 0 € » faute de réponse du club, liée à une erreur d'interlocuteur. Un travail croisé a ensuite été mené entre élus afin de confronter les analyses et harmoniser les propositions.

Monsieur MASTROIENI profite de l'échanger pour annoncer au conseil municipal faire évoluer la méthode de travail avec les associations dès l'an prochain. L'objectif sera de mettre en place des rencontres en amont des demandes de subventions afin de mieux connaître les projets, les besoins et les perspectives de chaque structure. Monsieur MASTROIENI estime qu'un échange direct permettra au conseil municipal de disposer d'éléments plus complets et de mieux accompagner les initiatives associatives locales.

Madame BOIVIN demande à Monsieur MASTROIENI « pourquoi nous n'augmentons pas d'emblée la subvention ».

Monsieur MASTROIENI explique que le montant proposé a également été étudié au regard des pratiques des communes voisines et du nombre de licenciés réellement domiciliés à Saint-Martin-de-Boscherville. Il rappelle que le club de football compte 76 licenciés, dont 11 Boschervillais, et que le club sollicitait une subvention de 2 400 €. En l'état du dossier présenté, les éléments liés au futur développement du club n'étaient pas encore clairement formalisés. La municipalité a donc retenu un montant de 1 600 €, tout en laissant ouverte la possibilité d'un accompagnement complémentaire en fonction des nouveaux projets et de l'évolution du club à partir de septembre.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Madame le Maire rappelle que la commune apporte déjà un soutien important au club à travers la mise à disposition des infrastructures, l'entretien des équipements et les charges de fonctionnement associées. Madame le Maire souligne également que le nombre de licenciés boschervillais reste relativement limité au regard du montant sollicité. Certaines communes voisines envisageaient d'ailleurs de supprimer totalement leur subvention faute d'échanges suffisants avec l'association et au vu des seuls éléments figurant dans le dossier.

Madame le Maire explique que la municipalité a souhaité mettre en place une grille de lecture cohérente et fondée sur des critères objectifs afin de garantir une équité de traitement entre les associations. Le cas de l'USFR Football illustre ainsi la méthode de réflexion engagée par la commune, une approche qui a vocation à évoluer et à se préciser au fil des années et des échanges avec les associations.

Monsieur GRAS fait une remarque sur le fait que le conseil municipal est passé d'une commission ouverte à un groupe de trois personnes qui fait une proposition et s'inquiète de la transparence.

Madame le Maire rappelle que ce n'est pas parce qu'une commission existait que les élus disposaient des informations en amont et ajoute en avoir déjà parlé dans le conseil municipal précédent. Madame le Maire, après avoir demandé à Monsieur GRAS de ne plus l'interrompre, précise que les informations utiles étaient disponibles et rappelle que la méthodologie retenue permet de proposer une subvention avec objectivité et non pas via une commission qui parfois est une « coquille vide » n'ayant quasiment aucun membre et que les subventions soient décidées unilatéralement. Madame le Maire conclue en indiquant que la méthodologie actuelle mise en place reste celle retenue.

Madame TERNON indique une volonté de répartir les tâches et fait référence aux échanges ayant eu lieu en commission finance.

Monsieur GRAS coupe la parole de Madame TERNON pour reprendre un propos concernant le fait que le travail serait réalisé par trois personnes.

Madame TERNON rappelle que de nombreux élus travaillent sur le budget des associations en ayant avant tout la compétence pour le faire.

Monsieur GRAS indique ne pas avoir eu les informations.

Monsieur BRUNEVAL rappelle à Monsieur GRAS que pendant la commission finance, il avait dit que l'on refaisait en commission finance celle des associations et conclue en disant que c'est bien la preuve que l'information était dispensée à plus de trois personnes.

Monsieur GRAS coupe la parole de Monsieur BRUNEVAL qui lui demande de le laisser finir son propos.

Monsieur MILLOZ, indique à Monsieur GRAS que sa communication est compliquée.

Madame le Maire, rappelle que les remarques formulées par l'opposition ont été prise en compte malgré le fait que Monsieur GRAS critique en indiquant un manque d'information. Madame le Maire redonne l'exemple de l'association REVE.

Madame BOIVIN demande si « pour les jardins partagés nous les avons entendus » ?

Vote pour l'USFR :

14 pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

1 Abstention (Frédéric BERLAND)

1 Non-vote (Léa GAGNAGE)

Accueil des écoliers.

Proposition de 8 000 €.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

9 Pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

7 Non vote (Léa GAGNAGE, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie LEMIRE, Marie LEROUX, Jean-Charles MASTROIENI, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ).

**Jeunes sapeurs pompiers**

Proposition de 500 €.

18 Pour

0 Contre

1 Non vote (Léa GAGNAGE).

**BoscherGym**

Proposition de 1 000 €.

15 Pour

0 Contre

4 Non vote (Léa GAGNAGE, Jacques HÉLIN, Fabienne JOUEN LABOUS, Sylvie FONTAINE).

**Club des anciens**

Proposition de 1 000 €.

17 Pour

0 Contre

2 Non vote (Léa GAGNAGE, Frédéric BERLAND)

**Comité de jumelage**

Proposition de 1 000 €.

17 Pour

0 Contre

2 Non vote (Léa GAGNAGE, Jean-Charles MASTROIENI)

**Comité des fêtes**

Proposition de 3 000 €.

17 Pour

0 Contre

2 Non vote (Léa GAGNAGE, Aurélie LEMIRE)

**Ensemble**

Proposition de 10 000 €.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

7 Pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

9 non vote (Léa GAGNAGE, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie LEMIRE, Marie LEROUX, Jean-Charles MASTROIENI, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Anaëlle TERNON)

**Club de peinture Age d'or**

Proposition 100 €.

14 Pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

1 Non vote

**Jardin d'éveil**

Proposition 380 €.

15 Pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

1 Non vote

**Jardin partagé**

Proposition 550 €.

9 Pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

7 non vote (Léa GAGNAGE, Frédéric BERLAND, Jacques HÉLIN, Fabienne JOUEN LABOUS, Jean-Charles MASTROIENI, Stéphane MIGNOT, Anaëlle TERNON)

**Frères de la rue**

Proposition 200 €.

18 Pour

0 Contre

1 Non vote (Léa GAGNAGE)

**DDEN**

Proposition 100 €.

18 Pour

0 Contre

1 Non vote (Léa GAGNAGE)

**Base nautique Hénouville**

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Proposition 1 000 €.

13 Pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

3 Non vote (Léa GAGNAGE, Fabienne JOUEN LABOUS, Jean-Charles MASTROIENI)

Scout Marins

Proposition 50 €.

15 Pour

3 Contre (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE)

1 Non vote (Léa GAGNAGE)

Boulistes Heureux

Proposition 200 €.

18 Pour

1 non vote (Léa GAGNAGE)

Madame BOIVIN demande qu'il soit inscrit que pour Madame GAGNAGE, l'opposition n'a pas reçu les instructions de vote de sa part et que c'est pour cela que Madame GAGNAGE ne vote pas pour l'affectation du budget.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise** Madame le Maire à verser les subventions accordées aux associations citées.

Budget Primitif Principal 2026

Madame TERNON présente les grandes orientations du budget communal 2026, qui s'élève à environ 2,43 millions d'euros en fonctionnement et 2,55 millions d'euros en investissement.

Elle rappelle que les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la fiscalité locale, notamment la taxe foncière qui représente près de la moitié des recettes, sans augmentation des taux cette année. Les autres recettes proviennent des taxes diverses, des dotations publiques, des revenus locatifs de la commune et des prestations de services comme la cantine scolaire.

Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables et couvrent principalement les frais de personnel, les dépenses courantes, les subventions aux associations, le soutien au CCAS et aux écoles. Une légère hausse est prévue pour les indemnités des élus - en lien avec l'ajout d'un adjoint - ainsi que pour les frais de personnel afin d'anticiper des besoins organisationnels, notamment à l'accueil de la mairie et du bureau de poste.

Il est rappelé que les crédits votés peuvent être réaffectés d'un poste à l'autre dans la limite légale de 7,5 %, à l'exception du compte de personnel qui constitue une enveloppe strictement encadrée — d'où la marge de sécurité prévue sur ce poste.

L'enveloppe de subventions accordées aux associations est en hausse de 4000 € soit 15 %, considérant leur contribution significative à la vie associative et culturelle dans notre commune.

Au global, les grands équilibres du budget de fonctionnement ne sont pas modifiés par rapport aux années précédentes. L'excédent de fonctionnement, soit 1,03 millions d'euros (2,43 millions d'euros de recettes pour 1,4

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

millions d'euros de dépenses), est intégralement reversé à la section d'investissement, permettant de financer les projets communaux sans nouvel emprunt.

Outre ce report de 1 million d'euros en provenance de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont alimentées par les restes à réaliser de l'exercice précédent - subventions accordées à la commune en 2025 mais non encore versées - par le FCTVA - Fonds de Compensation pour la TVA, remboursement de la TVA acquittée par la commune sur ses investissements - et par l'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2025 - en compensation du déficit enregistré en 2025 sur le volet investissement. Le budget global d'investissement s'élève donc à 2,55 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement 2026 seront assez largement impactées par les reports déficitaires cumulés des années précédentes, à hauteur de 1 million d'euros et par les restes à réaliser à hauteur de 350 000 € - factures réglées en 2026 sur des projets engagés en 2025. Les nouveaux investissements porteront notamment sur les travaux liés à l'abbatiale, l'aménagement d'un cabinet supplémentaire pour accueillir un professionnel de santé, la rénovation du terrain de tennis, des travaux de dévoiement au Val Saint-Léonard, des plantations d'arbres et des améliorations pour l'école.

En conclusion, Madame TERNON souligne que 2026 sera une année de transition, avec une volonté de privilégier des projets maîtrisés financièrement, de poursuivre les études nécessaires sur les grands dossiers communaux tout en associant davantage les habitants aux futurs projets structurants. Enfin, Madame TERNON indique que l'endettement communal reviendra dès la fin 2026 à un niveau comparable aux communes de même taille, traduisant la volonté de maintenir des finances saines et équilibrées.

Monsieur GRAS prend la parole et lit une déclaration :

« Le budget communal est l'acte fondateur des choix et des décisions qui seront mises en place par le maire et son équipe

A ce titre, nous allons prendre quelques minutes à cette assemblée pour y exposer notre point de vue quant au budget prévisionnel proposé. Notre intervention pourrait vous sembler longue, mais c'est un sujet qui mérite que nous nous y attardions.

Suite à la commission Finances, nous sommes très inquiets : en effet, durant cette séance, aucun indicateur clé de la gestion financière de la commune ne nous a été présenté, aucun plan ne nous a été exposée. En résumé, les informations fournies lors de cette commission ne nous permettent pas de comprendre comment Madame Leroux, et son équipe, vont gérer les finances de notre village en 2026 et au-delà.

Quelques jours après la commission, une note de synthèse a été diffusée à tous les conseillers municipaux et même si elle résume les recettes et les dépenses, elle ne nous éclaire pas sur les orientations budgétaires à venir.

Plus concrètement, nos questions sont :

- Quel sont les projets structurants envisagés pour notre commune ?
- Comment comptez-vous utiliser l'argent public disponible 1 million d'euros de trésorerie ?
- Quels sont les objectifs financiers que vous vous fixez ?
- Quels moyens allez-vous mettre en place pour y arriver ?
- Quelle est votre position sur les augmentations de loyers prévus dans les baux, logements et pôles Santé

Un conseiller élu en 2024 qui a rejoint Madame Leroux désormais adjoint, se plaignait de la gouvernance 2024-2026 car elle manquait, selon lui, de transparence alors que les commissions y étaient ouvertes à tous les conseillers et qu'elles couvraient une très large part des sujets communaux, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Que dire de la situation ou de l'organisation actuelle :

- Des subventions aux associations augmentées ou diminuées de manière unilatérale sur les propositions de 2 ou 3 conseillers de la majorité, sans transparence et sans commission ouverte à l'opposition.
- Des investissements proposés qui n'apportent rien à la commune, décidés sans commission travaux et sans aucune concertation.
- Des dépenses de fonctionnement augmentées sans concertation et sans réflexion globale.

On pourrait qualifier cette situation de situation opaque...

Selon ses promesses de campagne, la gouvernance de Madame Leroux et de son équipe serait transparente ... nous n'en avons pas l'impression, tant pour les conseillers de l'opposition, que pour certains conseillers de sa majorité : nous espérons et souhaitons que cette situation évolue.

Nous entendons ci et là, des propos nous incitant à être dans la co-construction pour le bien-être du village, mais à ce jour, cela n'est pas possible car nous sommes absolument opposés aux orientations budgétaires proposées par la majorité.

Je vous propose que Béatrice détaille maintenant la partie dépenses de fonctionnement. »

Madame BOIVIN prend la parole et demande une précision sur la position de la majorité sur l'augmentation des loyers de la maison médicale prévue dans les baux parce qu'il semble qu'à la lecture des éléments il est prévu une baisse des recettes.

« Le budget prévisionnel de fonctionnement est en augmentation de 16 % par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement 2025 et de 3 % par rapport au prévisionnel 2025.

Tout d'abord, pourquoi ?

Les indemnités des élus :

La décision d'avoir 5 adjoints augmente les dépenses annuelles de 14 000 €, soit sur 1 mandat de 6 ans : 84 000 € (de quoi financer 80 % éventuellement d'un city stade.

L'ensemble de nos associations ont des finances saines. Je faisais moi-même partie de la commission association. Je peux vous dire que si j'ai voté contre pour certaines, ce n'est pas forcément parce que ça a été augmenté, mais c'est surtout aussi parce que ça a été diminué pour certaines. Entre 2020 et 2026, les associations qui ont eu des difficultés de trésorerie ont toujours été aidées pour remettre leurs comptes dans le vert. L'association Ensemble peut en témoigner ainsi que l'accueil des écoliers.

Si nous comprenons qu'il est respectable de tenir ses promesses de campagne, mais à quoi serviront les 15 % d'augmentation des subventions aux associations, nous ne le savons pas.

De plus, il y a des disparités importantes entre elles :

- Diminution de 50 % pour l'USF, subvention divisée par deux pour le Club de peinture Age d'Or et divisée par 4 pour les Scouts Marins. Moi ça me pose question.
- Augmentation de 30 % pour Ensemble alors que le bilan comptable 2025 est positif.
- Augmentation également de 82 % - Ah non, attendez, je vais finir par le meilleur après.
- Augmentation du jardin d'éveil, alors que le jardin d'éveil accueil des petits de 0 à 3 ans pour lesquels on leur propose deux matinées par semaine les locaux gratuitement qui sont à l'accueil des écoliers donc il n'y a pas de professionnels, il n'y a pas de personnel à payer, ils n'ont aucun frais donc nous nous n'avions pas proposé d'augmentation effectivement. Quid de cette augmentation, je n'en dirai pas plus.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

- Augmentation également de l'accueil des écoliers, qui n'est pas justifiée pour cette année parce qu'il est plutôt dans le positif. Si ce n'est qu'effectivement, le fait de mettre un enfant à l'accueil des écoliers a un coût, mais qu'ils doivent payer l'augmentation.
- Et alors la médaille d'or, augmentation de 82 % pour les jardins partagés. Et là je suis vraiment outrée, outrée d'augmenter autant des jardins partagés. Vous savez de ce dont il s'agit ? C'est-à-dire que ce sont les personnes qui plantent des légumes et se les récupèrent. C'est-à-dire que vous faites votre marché et à la fin on vous le rembourse. Alors soi-disant, qu'ils en redistribuent. Je voudrais bien savoir à qui ? En tous les cas, nous, nous avons acté une subvention pour payer une partie du loyer de leur terrains car ils paient effectivement un loyer. Comme pour les autres associations qui sont à titre gracieux au niveau des locaux, on avait suggéré que ce soit en rapport avec la location du terrain.
- Et alors augmentation pour toutes les autres, mises à part certaines qui n'ont pas été augmentées : le comité des fêtes n'a pas été augmenté, Boscherym non plus, les frères de la rue non plus, les DDEL non plus, et le comité de jumelage non plus.

En résumé, cette promesse de campagne, coûtera plus de 3 000 € en 2026 et pourrait coûter en 6 ans un peu plus de 18 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement iront à leur terme, car il est peu probable que le nombre d'adjoints soit réduit ou que les subventions aux associations soient baissées, en général on l'évite. Ces dépenses supplémentaires de fonctionnement cumulées sur 6 ans, représentent 95 % de ce qui a été dépensé par la commune pour la chaufferie bois par exemple et son réseau de chaleur.

Autre chose aussi qui nous a choqué, relations publiques, repas, fêtes, publications budget en augmentation de 33 % par rapport aux dépenses faites en 2025. Nous serons vigilants à cette ligne de dépenses car nous ignorons comment cet argent sera utilisé.

Autre point qui nous a posé question embauche. Car évidemment nous n'avons pas eu de détails de tout ça, c'est pour ça que nous nous permettons de vous le donner. Embauche surveillance de l'interclasse du midi à l'école.

Ce besoin n'a jamais été identifié entre 2020 et 2026 alors que je vous explique que sur le temps méridien, le niveau de la cantine pour les enfants. C'est-à-dire que les enfants sont gardés dans la cour de récréation par 3 personnes de la commune, embauchées par la commune. Il faut savoir que tous les enfants ne sont pas ensemble dans la cour de récréation. En partie ils sont à la cantine, il y a un roulement qui se fait. Donc les 3 personnes, nous avons le budget suffisant.

D'ailleurs ce sujet a été évoqué lors du dernier conseil d'école et ça a été notifié, entre autres par une personne qui travaille dans l'accueil de ces enfants-là sur le temps de la cantine, qu'une quatrième personne serait de trop. Maintenant, à chacun effectivement de décider de cette embauche qui pourrait forcément coûter encore plus pour la commune.

Je vais laisser la parole à mon collègue pour le combustible, parce que ce n'est pas trop mon mot.

Combustible, on trouve dans votre prévision de budget une ligne de combustible à 35 000 € alors qu'il serait suffisant de budgéter 10 500 € avec une marge de 25 %.

Et encore, ce budget ne tient pas compte du bois exploité des têtards qui sera à déchiqeter un peu plus tard dans la saison. C'est donc un budget prévisionnel maximal.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

En effet, sur la base de ce qui a été réellement consommé en bois depuis le démarrage de la chaufferie, le coût en combustible pour 2026 serait estimé de 9 000 €. Je ne détaillerai pas ici, les calculs qui permettent d'obtenir ce chiffre, mais ils sont basés sur les données de fonctionnement de la chaufferie et sur les coûts du bois décheté acheté et revendu.

Parce que le bois qui était sur le parking a été revendu.

Le cout pour la commune du projet de la chaudière bois et du réseau de chaleur est de 107 000 €.

Ce projet sera payé par les économies de combustible en moins de 6 ans et permet de réduire les dépenses de fonctionnement de plus de 19 000 euros / an de manière pérenne et indépendante du coût du baril.

Je vous laisse imaginer à combien le baril en 2026 compte tenu de la direction que prend les produits pétroliers.

Pour conclure, nous voterons contre ce budget 2026 pour la partie fonctionnement.

Passons à présent à la partie Investissements.

Nous n'avons pas compris quelles sont ou seraient les priorités d'investissements, comment elles sont ou seront définies et comment elles pourraient répondre aux besoins des Boschervillais : Encore une fois, pas de commission Travaux pour en discuter, mais aussi, aucune anticipation des subventions qui pourraient être obtenues, des niveaux de subvention à atteindre pour lancer les achats ou les travaux et enfin, c'est peut-être un peu plus grave encore, aucune analyse d'impact sur les dépenses de fonctionnement découlant des investissements sur les budgets futurs.

Point particulier sur le Centre socio-culturel / Salle des fêtes : le projet est arrêté.

Ajoutons à cette perspective qui nous inquiète, une dépense d'études 2025 pour le futur centre socio-culturel (Salle des fêtes) de 54 000 euros qui pourrait être perdue en totalité ou en partie, car ce projet est arrêté par la majorité élue, pour « *comprendre s'il répond aux besoins de notre commune* » : Nous rappelons ce soir que cet exercice de concertation a déjà été réalisé avec l'ensemble des associations et des autres utilisateurs et que notre projet répond à tous les besoins exprimés.

54000 € dépensés inutilement ? nous verrons.

Sous un autre angle, nous rappelons que l'école de musique organisée par Ensemble se déroule à la Grange et que ces activités ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, tout comme l'accès à la bibliothèque communale. Madame le Maire nous expliquera ultérieurement comment elle compte remédier à ce problème, car c'est une cause qui lui tient à cœur, notamment, au niveau métropolitain.

Accès PMR de l'église abbatiale :

Sur ce sujet, nous n'avons aucune information sur sa faisabilité, sur son coût, sur le délai : quelle part des 485 000 € (ou des 540 000 €, 510 000 € selon les documents) représente-t-il ? Plus largement, nous n'avons pas été informés de ce qui est prescrit dans l'audit du bâtiment qui ne nous a pas été communiqué alors que nous en sommes à l'origine.

Réimplantation d'espèces locales d'arbres (30k€) avec le Département : C'est un budget très conséquent qui mérite d'être discuté et documenté : quelle est la part départementale de subvention, comment le Parc Naturel est-il intégré au projet ? Nous n'avons pas de réponse à ces questions.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Végétalisation de la cour de l'école (8 400€)

Nous avons clairement expliqué que ce n'était pas un projet techniquement simple à réaliser et que ce n'était probablement pas une priorité compte tenu de l'accès rapide et facile à des zones naturelles ombragées en cas de canicule.

Passons maintenant à des investissements qui n'étaient pas dans le programme de campagne et qui surgissent quelques jours avant le vote du budget. Comment ont-ils été décidés, imaginés, travaillés, d'où viennent-ils ? Pour être francs, nous n'en n'avons jamais entendu parler quand nous étions aux affaires entre 2020 et 2026.

Nouveau Véhicule électrique (Kangoo) :

Investissement prévu en remplacement d'un véhicule existant entretenu et qui répond aux besoins du service. A notre connaissance, il n'y a plus de subvention spécifique pour ce type d'achat.

Économiquement, ce projet coutera 12 000 € de plus par rapport à la conservation du véhicule actuel. Écologiquement, c'est une aberration car le bilan carbone est en défaveur d'un véhicule électrique s'il effectue peu de kilomètres par an.

Dépense : inutile probablement de 30 000 €.

Portières KUBOTA :

Cet équipement a été fortement déconseillé par le concessionnaire au regard de l'usage du véhicule par les salariés de la commune, car les portes sont très fragiles et pas dimensionnées pour être ouverte / fermée de façon répétée.

Dépense : inutile / 5 000 €

Équipement Cuisine (machine à mettre sous vide) pour le « trop préparé »

Investissement inutile car il est impossible, dans la plupart des situations, de servir à nouveau des aliments mis sous vide pour des raisons d'hygiène : la bonne solution est de motiver les parents à réserver et/ou à annuler les repas à l'avance pour que les justes quantités soient produites et que le trop préparé soit minimisé : c'est une question de civisme et d'engagement écologique et social des parents d'élèves, des élus et des agents communaux. De plus, nous avons mis en place le ZERO plastique comme le recommande la convention COP30 renouvelée en 2024 avec la Métropole.

Par ailleurs, nous avons mis en place et à disposition des parents, un outil informatique qui répond aux exigences de la réservation. Cet outil fonctionne parfaitement à Montigny.

Dépense probablement inutile / 5 000 €

Pôle Santé et son 4eme cabinet Médecin généraliste

Le coût annoncé en commission Finances de 850 €/m<sup>2</sup> n'est pas cohérent avec la ligne budgétaire de 80 000 €, sachant qu'une salle de consultation est d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Mais au-delà de cette approximation, Il est utile de préciser que ce nouvel aménagement ne rapportera aucun loyer à la commune. et que cet investissement ne sera pas subventionné.

Alors que nous sommes très favorables à l'installation d'un 4eme médecin généraliste, nous pensons que le coût d'aménagement ne devrait pas être supporté intégralement par les finances communales qui n'ont pas vocation à financer des structures privées sans contrepartie.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Pour mémoire, ce projet a été conçu, en dehors de l'offre Santé elle-même, pour que le remboursement des prêts contractés pour les Pôles Santé ainsi que l'entretien des bâtiments, soient à minima couverts par les loyers, sans que le budget de fonctionnement de Saint-Martin-De-Boscherville soit mis à contribution.

Rappelons tout de même que la commune a emprunté plus d'1 million d'euros pour porter cette très belle réalisation que beaucoup nous envie.

Alors même que certains n'ont pas manqué l'occasion de qualifier cet endettement comme une faiblesse, en justifiant que la commune était lourdement endettée pour de nombreuses années.

Nous voterons contre le budget prévisionnel d'investissements de Madame Leroux car ce qui y est prévu n'a pas d'objectif, pas de cohérence et ne répond pas, en grande partie, aux besoins de la commune.

Je passe maintenant la parole à Béatrice qui va conclure notre intervention.

Donc en conclusion pour être très rapide.

Nous a été présenté ce soir en conseil municipal :

un budget de fonctionnement en augmentation qui pourrait conduire à près de 220 000 € Ah, non.

Excusez moi, je n'étais pas au courant de la fin.

Un budget de fonctionnement en augmentation qui pourrait conduire à près de 150 000 € de dépenses additionnelles en 6 ans comparées à 2020-2026.

- une étude 2025 pour la nouvelle salle des fêtes payée 54 000 € qui pourraient être perdus partiellement ou totalement
- un plan d'investissement inadapté et sans projet structurant

Rien d'étonnant car cela avait été annoncé par Madame Leroux dans son programme sous la formule peut être mal comprise par beaucoup d'habitants de *Rééquilibrage des dépenses de fonctionnement et d'investissement*.

Comme nous l'avons dit précédemment, la co-construction est impossible car l'orientation budgétaire est inverse à celle que nous avons appliquée depuis 2020.

Ce budget 2026 prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement qui va automatiquement diminuer la capacité de la commune à investir sans emprunter et casser une dynamique minutieusement mise en place au fil des années.

Dans un contexte de restriction budgétaire de l'état où les subventions seront très probablement rabotées, c'est exactement la direction qu'il ne faut pas prendre pour le budget communal.

Des subventions sont encore disponibles en 2026, mais qu'en sera-t-il en 2027 avec les élections présidentielles et législatives à venir : nul ne peut le dire, mais ce coup de frein donné par Madame Leroux et ses colistiers en 2026 pourrait se poursuivre en 2027 voire après.

Un village qui ne prépare pas son avenir en investissant, est un village qui perdra, au fil des ans, son attractivité et son dynamisme.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Enfin, sur le plan économique et social, freiner les investissements en 2026, est une très mauvaise nouvelle pour les entreprises locales.

Nous en avons terminé, désolés d'avoir été un peu long.

Je vous remercie Madame le Maire de bien vouloir porter l'intégralité de nos interventions dans le procès-verbal de ce conseil. Nous les transmettrons au secrétaire de séance par écrit.

Madame TERNON propose de répondre sur certains points. Par exemple, des chiffres cités dont on voit des interprétations qui ne sont pas les bonnes et qui expliquent notamment les raisons pour lesquelles nous n'avons pas souhaité communiquer les informations avant la commission finance de façon à pouvoir en parler.

Lorsque est évoqué « les revenus en baisse » de la maison médicale. L'année passée le budget retenu était de 140 000 €, le budget 2026 indique 150 000 € considérant que les recettes réelles sont de 151 421, 17 €. Le budget est formalisé en grande masse et non au centime. Madame TERNON rappelle que les recettes sont parfois sous estimées par prudence dans un budget.

Vous êtes revenus sur les associations, et Monsieur MASTROIENI a indiqué quels étaient les indicateurs retenus, mais si nous prenons les scouts marins, il y a deux membres. Quant à l'association Boscher Gym, il n'y a pas eu plus pour la simple et bonne raison que nous avons affecté ce qui a été demandé par l'association elle-même. Idem pour le comité des fêtes qui a demandé 3 000 € que nous avons affecté.

Monsieur MILLOZ indique que des associations qui passent de 100 € à 50 € ne semble pas significatif. Monsieur GRAS et Madame BOIVIN répondent que ce n'est pas le montant qu'ils trouvent inacceptables.

Monsieur GRAS indique que revenir point par point sur des détails ne l'intéresse pas. « je n'ai pas besoin de savoir au dollar près ».

Madame TERNON reprend quelques points notamment l'association Ensemble dont Madame BOIVIN la caractérisé de parfaitement saine alors que le bilan est négatif dès le début de l'exercice. S'agissant des relations publiques, Madame TERNON, indique ne pas avoir prévu de dépenses somptuaires mais prend l'exemple de décorations de Noël.

Monsieur BERLAND prend la parole pour la partie combustible et indique qu'à défaut d'une année complète, il est difficile d'estimer la consommation réelle.

Madame la Maire précise que le stock de bois a été vendu mais par un prestataire, et n'a d'ailleurs pas restitué la somme liée à cette cession. Madame le Maire indique qu'il y a une problématique de stockage et d'approvisionnement considérant, via les sociétés qui nous accompagnent, également que la consommation paraît plus importante qu'estimée. En l'état, la fourniture de bois provient de loin. Il convient d'adapter l'accès pour l'approvisionnement.

Monsieur GRAS prend la parole estimant les propos « pleins d'approximations ».

Monsieur GRAS souhaite apporter des éléments de connaissance techniques, Monsieur MASTROIENI le questionne à son tour sur le taux d'humidité du bois local que nous avons été contraints de céder, faute de stockage correct.

Monsieur GRAS souhaite défendre ses calculs de consommation basés sur les hypothèses de performance de la chaudière et capacité Kwh du bois acheté.

L'objectif est de critiquer la ligne de budget à 35 000 € tandis qu'à ses dires 10 000 € environ suffiraient.

Madame le Maire clôt le débat, en rappelant à Monsieur GRAS que ce dernier a hurlé pendant de longues minutes lors de la commission finance.

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Monsieur GRAS dit de Madame le Maire : « recommencez à diffamer en public » avant de conclure « je vais m'arrêter là, merci au revoir » et de demander à passer au vote.

Madame TERNON indique, concernant le loyer de la maison de santé, que mettre un professionnel de santé supplémentaire n'augmentera certes pas les loyers encaissés mais met en avant l'intérêt évident pour les habitants. Madame TERNON explique que cela ne modifie pas l'approche financière du projet. Madame BOIVIN indique être d'accord.

Monsieur GRAS, et Madame BOIVIN parlent en même temps et indiquent contester « la méthode », expliquant que cela aura pour incidence de dépenser de l'argent que l'on ne retrouvera pas dans les loyers. Madame TERNON explique qu'à ce jour les loyers encaissés sont supérieurs au coût de remboursement de l'emprunt. Cela induit que le projet tel qu'indiqué est tout à fait réalisable économiquement.

Monsieur GRAS indique n'être ni d'accord avec la direction prise sur les investissements, ni d'accord avec la direction prise pour le fonctionnement.

Monsieur BRUNEVAL explique que les propos de Monsieur GRAS indiquant que nous n'avons pas de visions sont donc inadaptés, en effet, Monsieur GRAS indique lui-même « ne pas être d'accord avec notre vision ». Par conséquent, il est acté qu'il existe bien une vision.

Monsieur MASTROIENI rappelle que, contrairement à ce qui a été indiqué par Monsieur GRAS, tous les élus n'étaient pas conviés à la commission vie associative du précédent mandat. En réalité, la commission vie associative comptait 5 élus et Monsieur MASTROIENI ajoute ne jamais avoir reçu d'invitation à participer à une commission dans laquelle il n'était pas membre. Monsieur MASTROIENI précise également que le règlement intérieur du conseil municipal, dont Monsieur GRAS a revendiqué comme étant son écrit, prévoyait une convocation des membres de commission cinq jours avant chaque réunion. Monsieur MASTROIENI souligne par ailleurs que ce même règlement indiquait que le fait de ne pas réunir de commission n'invalide pas pour autant les délibérations prises en conseil municipal. A ce titre, Monsieur MASTROIENI prend pour exemple la commission environnement dont le vice-président était Monsieur GRAS en rappelant que certains choix importants, notamment les orientations liées aux indicateurs de la COP 30 et au recours futur aux véhicules électriques, avaient été arrêtés en réunion de bureau et non en commission formelle.

Monsieur GRAS répond « on l'a fait en comité. On a dérogé, c'est vrai je le reconnais ». Et ajoute « Mais vous adressez cette remarque là à Madame le Maire qui était en charge à l'époque » et précise « on n'est pas responsable non plus de tout en tant qu'ancien élu. On assume notre passé et on l'a vu, notre passé est très remarquable, notamment d'un point de vue financier ».

Madame le Maire propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, adopte le Budget Primitif Principal de l'exercice 2026.**

### Fongibilité des comptes

Madame TERNON explique que la fongibilité des comptes est un mécanisme budgétaire technique qui permet à la commune d'ajuster certaines dépenses en cours d'année sans devoir voter le budget de nouveau. À l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, les crédits peuvent déjà être réaffectés librement entre différents postes de dépenses (énergie, carburant, fournitures, etc.).

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

La délibération vise à autoriser des transferts limités entre chapitres budgétaires, dans la limite de 7,5 % des crédits concernés, conformément au plafond prévu par le Code général des collectivités territoriales.

Madame TERNON précise toutefois que cette souplesse ne s'applique pas au chapitre des charges de personnel, ce qui explique la marge de sécurité prévue sur ce poste dans le budget 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions :**

- **autorise** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### Tarifs cantine scolaire 2026/2027

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs de la cantine de 2025-2026 pour l'exercice 2026-2027.

Soit pour la maternelle 3,65 €, pour la primaire 4,35 € et pour les enseignants 5,35 €. Madame le Maire propose d'accorder un abattement de 0,80 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit à Saint-Martin-De-Boscherville.

Madame le Maire propose de poursuivre la remise de 20 % accordée aux familles non imposables avant déduction sur présentation du dernier avis d'imposition et ainsi de reconduire les conditions tarifaires du précédent exercice.

Madame BOIVIN indique ne pas bien comprendre – tout en précisant être favorable à une l'absence d'augmentation – pourquoi au niveau du budget la subvention à diminué pour la cantine.

Madame TERNON répond que c'est simplement par prudence, le budget a été arrondi à l'inférieur.

Madame BOIVIN répond : « je pense que vous êtes au courant qu'il faut de plus en plus de produits Bio » et invite à ce que l'affichage de l'ensemble des repas continue avant de poursuivre : « Nos paniers de maîtresses de maison augmentent régulièrement ». Madame BOIVIN se dit « choquée » que le budget cantine ne soit pas en augmentation.

Madame TERNON répond à l'appui de chiffres que sur le budget, il avait été prévu 60 000 € que les dépenses réelles ont été de 48 000 € et que par conséquent nous avons prévu un budget de 53 000 €.

Madame Leroux conclue que nous avons donc bien une marge supérieure afin de prendre en compte le nombre d'élève, ainsi que l'évolution du prix du Bio à laquelle le conseil municipal est favorable pour les enfants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, approuve** les tarifs cantine pour l'année scolaire 2026/2027.

Madame TERNON prend la parole souhaitant remercier très chaleureusement l'investissement de Madame Aurélie LEFEBVRE – présente – compte tenu de son aide significative pour le budget mais également depuis que nous sommes élus.

Madame TERNON souligne le travail remarquable.

A l'exception de Monsieur GRAS et Madame BOIVIN, les élus et l'assemblée applaudissent Madame LEFEBVRE.

Madame le Maire indique que Madame LEFEBVRE aide beaucoup lors de soirées notamment.

### Questions diverses

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Madame le Maire informe du tirage au sort de trois noms pour notre commune, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2026 en mairie via le logiciel dédié.

Madame le Maire propose aux habitants et élus de venir assister au tirage au sort informatique.

Madame le Maire indique que la date du prochain conseil municipal sera le 5 juin 2026.

Madame le Maire indique avoir reçu trois questions de la part de l'opposition.

Première question :

Porte sur l'avancement d'un dossier Office Français de la Biodiversité qui fait état d'un certain nombre de travaux, par un élu du conseil municipal, qui auraient été tenues irrégulièrement.

Madame le Maire indique avoir repris personnellement le suivi de ce dossier en indiquant ne pas rentrer dans le détail. En effet, Madame le Maire rappelle que Monsieur GRAS a évoqué pendant le conseil être très attaché au risque de propos diffamatoires, et précise qu'évoquer ce dossier sans confirmation pourrait justement relever de propos diffamatoires.

Monsieur GRAS demande s'il peut avoir connaissance de la réponse.

Madame le Maire répond que non, que le dossier est en cours.

Monsieur GRAS indique qu'il prendra contact avec l'OFB.

Madame le Maire lui répond qu'il n'obtiendra pas de réponse.

Seconde question :

Porte sur les Jardins en Éveil et la délibération prise à ce titre concernant l'affectation de deux prix par l'ancien conseil. Le conseil avait pris la délibération de remettre deux prix d'une valeur de 100 € chacun.

Madame le Maire indique avoir fait le choix de remettre deux prix d'un artiste local Boschervillais, Madame CADORET, plutôt que des chèques cadeaux.

Madame le Maire indique que les artistes étaient ravis de ces prix et connaissaient le travail de Madame CADORET.

Ainsi, Madame le Maire indique avoir respecté les montants et ajoute que dans le temps nous changerons d'artiste toujours au profit d'un artiste local.

Monsieur GRAS explique que la délibération avait été retenue pour que pendant une période électorale aucun artiste en particulier ne soit favorisé. Il ajoute que le choix du conseil « auquel on n'a rien à en dire » ne s'est pas porté vers un filet garni de chez le Boucher, deux repas à la Belle de Mai ou des petits fours à la Boulangerie.

Monsieur GRAS indique que la délibération aurait dû être annulée.

Madame le Maire répond que s'agissant d'un événement avec des artistes qui venaient de loin, il paraissait compliqué d'offrir des produits frais. Par ailleurs, les lots correspondaient à la thématique même des Jardins en Éveil.

Madame le Maire rappelle également que le conseil municipal, sous la plume de Monsieur Hubert SAINT, avait signé une délibération reprise par les conseils municipaux successifs et qui permet justement de l'affectation d'un certain nombre de prix ou de cadeaux. Et conclut qu'aucune difficulté n'est alors posée.

Monsieur MASTROIENI lit à l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal avec la délibération dont il est question : « après en avoir délibéré, on approuve l'acquisition d'une œuvre réalisée par un artiste Boschervillais ou l'achat d'une carte cadeau dans une enseigne culturelle d'une valeur de 200 € ».

Monsieur GRAS est en désaccord avec cette lecture.

Monsieur MASTROIENI lui rappelle qu'il s'agit du procès-verbal, que c'est la délibération prise.

Monsieur GRAS conteste l'application de cela puisque « c'est le compte rendu qui est remis en préfecture ».

Monsieur MASTROIENI lui rappelle qu'il avait déjà été question d'un artiste Boschervillais lors des discussions, notamment de Monsieur Michael BAZIN tailleur de pierre, et que ce dernier n'avait pas de stock compte tenu des délais. Monsieur MASTROIENI de conclure qu'il est évident que les artistes Boschervillais seront chacun leur tour sollicités pour que leurs œuvres soient remise en guise de prix.

Monsieur GRAS indique « n'avoir aucun problème avec ça » mais se plaint « de la façon ».

**PV du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

Madame le Maire conclue en disant que la journée de Jardin en éveil était une belle journée et que les participants étaient ravis.

Monsieur GRAS demande à connaître la délibération qu'il « ne connaissait pas et qui est très bien » et ajoute « nous on fonctionnés simplement par une délibération entre nous sans aller chercher des choses très anciennes » et ajoute « il n'y a pas de problème de légalité, on est content ».

Troisième question :

Porte sur les demandes d'espaces réservées à l'opposition pour la communication.

Madame le Maire dit sourire compte tenu du fait que l'opposition communique « presque plus que nous ».

Madame le Maire indique que le CGCT prévoit un espace réservé dans le bulletin d'information « Boscherville info » et confirme à Monsieur GRAS un espace réservé tout en rappelant que les propos ne doivent pas être agressifs, diffamatoires ce qui est régulièrement rappelé par la jurisprudence.

Madame le Maire indique que l'espace sur les réseaux sociaux, qui communiquent des informations éphémères, est déjà pris par l'opposition.

Monsieur GRAS invite à une lecture de la jurisprudence concernant les réseaux sociaux qu'il qualifie de « information immédiate, permanente » et confirme que la plateforme Illiwap est plutôt « pour des choses instantanées ». Monsieur GRAS précise revenir sur le sujet ultérieurement s'il n'était pas d'accord avec cette organisation.

Monsieur GRAS réclame des droits sur le site internet de la commune, une page sur Boscherville info et Facebook.

Monsieur GRAS invite le conseil à réfléchir à cette question.

Madame le Maire confirme réfléchir à cette thématique.

Madame le Maire remercie l'ensemble des Boschervillais pour leur présence et rappelle que nous nous tenons à leur disposition pour aborder des sujets à titre individuel.

**Levée du conseil municipal à 22H45**

